Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-217402981-20261116-DEL26_DG_112-DE

Vétraz Monthoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.112

Séance du **SEIZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX**
Date de la convocation : Mardi 10 novembre
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Membres en exercice : 33
Quorum : 17

28 présents :
MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, MOLS Louis-David, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

4 absents ayant donné pouvoir :
Éric GUENEZ à Jean-Pierre BELMAS – Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGEGERE – Alexandra NOURRY à Valentin TREBOZ - Karl PELLIER à Anne-Lise VOUTAY-MERMET

1 absent excusé sans pouvoir : BAUD Joël

Objet : Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs pour réaliser le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 27 février 2027. Les agents recrutés bénéficieront de deux séances de formation en janvier 2027. Ils sont placés sous l'autorité de la coordonnatrice communale, Nathalie GAUROIS.
Les agents seront chargés de recenser les logements et les personnes permanentes repérer dans toutes les adresses d'habitation sur son secteur.

Le recrutement des agents se fera sur la période du 4 janvier au 28 février 2027.

La rémunération des agents proposée est la suivante :

- frais de déplacement et téléphone, par agent : ..... 400,00 €
- indemnité de bon travail, par agent : ..... 400,00 €
- rémunération au nombre de questionnaires :
  - Bulletin individuel :..... 1,90 €
  - Feuille de logement : .....1,25 €
- demi-journée de formation : ..... 25,00 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-217402981-20261116-DEL26_DG_112-DE

2026.112

L'indemnité de bon travail sera attribuée selon les 5 critères suivants :

- ponctualité
- rigueur
- soin des documents rendus
- motivation dans la recherche d'information
- taux de réalisation du secteur

Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel.

L'INSEE prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire de 1 920,00 € afin de permettre de financer en partie le travail des agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les différentes modalités de rémunération des agents recenseurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 18 novembre 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 20/11/2026

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.